



## Fiche de réservation pour un anniversaire

Nom de famille de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Age de l'enfant : .....

Nombre d'enfants à la fête : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Date(s) souhaitée(s) (**uniquement possible le mercredi**) :

.....

Activité souhaitée :

- Multisports
- Koh-Lanta
- Bataille de nerf
- Chasse au trésor

**L'activité encadrée débute à 13h30 et se termine à 15h30. La cafétéria est ensuite mise à disposition de 15h30 à 17h30 maximum.**

Cette fiche est à remettre dès que possible, soit en la déposant dans la boîte aux lettres du Centre sportif, soit par mail à [centresportif@vauxsursure.be](mailto:centresportif@vauxsursure.be)

Nous reprendrons rapidement contact avec vous afin de vous communiquer la/les date(s) disponible(s) parmi vos demandes.

## **FÊTE D'ANNIVERSAIRE - REGLEMENT D'OCCUPATION**

### 1. ASSURANCES

Les utilisateurs s'engagent à respecter les lois en vigueur en ce qui concerne les assurances nécessaires à l'usage prévu des installations.

En effet, l'assurance de la RCA Vaux-sur-Sûre ne couvre en R.C. que les activités que celle-ci organise en son nom. Les utilisateurs déchargent entièrement la responsabilité de la RCA de Vaux-sur-Sûre et ses mandataires pour tout dommage matériel, corporel ou moral occasionné à une personne par la faute d'un participant à l'activité mentionnée ci-dessus.

### 2. BOISSONS ET NOURRITURE

- Les boissons doivent être achetées à la cafétéria du Centre Sportif (soit via un paiement en cash au terme de la fête d'anniversaire, soit via l'envoi d'une facture)
- Les parents apportent eux-mêmes la nourriture du goûter.

3. Les confettis et feux d'artifice à l'intérieur des infrastructures du Centre sportif sont interdits. La RCA décline toute responsabilité en cas d'accident.

4. Décoration : tout moyen de fixation, de nature à endommager les murs, les boiseries et le plafond est interdit (vis, clous, agrafes...).

5. Les cas non prévus ou litiges éventuels seront soumis au Conseil d'Administration de la RCA qui statuera.